



Actualités OFS

Embargo: 18.12.2012, 9:15

.....

11 Mobilité et transports

Neuchâtel, décembre 2012

Compte routier suisse 2010

.....

Renseignements:

Jean-Marc Pittet, OFS, Section Mobilité, tél.: 032 713 62 12
e-mail: jean-marc.pittet@bfs.admin.ch
N° de commande: 596-1000-05

Table des matières

Résumé	5
1 Introduction	6
2 Résultats du compte routier 2010	7
2.1 Recettes	7
2.2 Dépenses brutes	7
2.3 Compte de dépenses	8
2.4 Compte de capital	9
2.5 Comptes par catégories	10
Annexes	11
A1 Graphiques et tableaux	12
A2 Bases méthodologiques	18
A3 Bibliographie et autres sources	20

Résumé

Les résultats du compte routier suisse 2010 font état de recettes de 8,4 milliards de francs et de dépenses imputables de 7,3 milliards de francs, soit un excédent de couverture de 1,1 milliard de francs. Les dépenses imputables de l'infrastructure routière sont couvertes à hauteur de 115% par les usagers de la route.

Les **recettes** imputables du compte routier se montent à 8,4 milliards de francs en 2010. Elles se stabilisent au même niveau que l'année précédente. Les recettes issues des impôts sur les huiles minérales et la vignette autoroutière ont baissé respectivement de 45 millions et de 3 millions de francs. Les recettes provenant des impôts cantonaux sur les véhicules à moteur ont diminué de 32 millions de francs pour revenir à leur niveau de 2008. Les produits des droits d'entrée sur les véhicules ont en revanche augmenté de 57 millions de francs et s'approchent à nouveau du niveau de 2008.

Les **dépenses** routières brutes ont atteint 8,3 milliards de francs, en hausse de 2,9% par rapport à l'année précédente. On constate une hausse des investissements de 3,4% qui représentent 4,7 milliards de francs. Les dépenses d'exploitation ont, quant à elles, augmenté de 2,4%, atteignant 3,6 milliards de francs.

Par **catégories de véhicules**, le degré de couverture du trafic des personnes s'élève à 111% et l'excédent des recettes par rapport aux dépenses atteint 614 millions de francs, tandis que cet excédent est de 509 millions de francs (133%) pour le transport de marchandises. Les véhicules lourds dégagent un excédent de 393 millions de francs (137%).

Le compte routier est avant tout un compte d'infrastructure. Il reflète les dépenses et les recettes des collectivités publiques qui sont en relation avec le trafic routier motorisé. Contrairement au «compte des transports»¹, le compte routier ne prend en considération ni les coûts externes ni les coûts liés aux accidents et aux moyens de transports (acquisition, exploitation, entretien).

¹ Office fédéral de la statistique (2009), Le compte des transports 2005, Neuchâtel.

1 Introduction

Le compte routier est établi par l'Office fédéral de la statistique sur **mandat** du Conseil fédéral. Ce mandat découle de la nécessité de collecter des données comptables fiables et comparables pour les différents modes de transport. Il s'agit également d'évaluer dans quelle mesure le trafic routier privé des véhicules à moteur couvre ses coûts.

L'art. 36 de la loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (RS 725.116.2) et l'ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (RS 431.012.1) constituent les **bases légales** de ce mandat.

Le **compte de dépenses** englobe les recettes et les dépenses courantes d'une année du trafic routier privé. Le rapport entre ces recettes et ces dépenses correspond au degré de couverture. Le **compte de capital** indique le degré d'équilibre financier. La différence entre les deux comptes réside dans le traitement des investissements. Alors que dans le compte de dépenses la totalité des investissements est comptabilisée sur une année, dans le compte de capital les investissements sont amortis sur 40 ans pour les nouvelles routes ou les améliorations et sur 12,5 ans pour les travaux d'entretien.

Les dépenses et les recettes sont finalement ventilées entre les différentes catégories de véhicules dans les **comptes par catégories**. La couverture des coûts est indiquée séparément pour le trafic de personnes et le transport des marchandises, ainsi que pour le trafic lourd.

Le compte routier ne prend pas en compte les coûts externes. Par **coûts externes** on entend les coûts générés par le trafic mais qui ne sont pas supportés par celui-ci. Ces coûts tiennent compte des six domaines suivants: santé, accidents, bruit, climat, nature et paysage, dommages aux bâtiments. Selon les dernières études (année de base 2007) demandées par l'Office fédéral du développement territorial (ARE), le trafic routier génère annuellement près de 9 milliards de francs de coûts externes.

2 Résultats du compte routier 2010

2.1 Recettes

Pour l'année 2010, le compte routier enregistre les recettes suivantes:

	en mio. de francs
Produit des droits d'entrée sur les huiles minérales	5071
Impôts cantonaux sur les véhicules à moteur	2177
Part RPLP destinée à la route	369
Vignette autoroutière	315
Produit des droits d'entrée sur les véhicules	314
Part de la TVA	129
Recettes totales	8374

Par rapport à 2009, les recettes totales ont reculé de 18 millions de francs. Les recettes issues des impôts sur les huiles minérales ont diminué de 45 millions de francs. Il en va de même pour les impôts cantonaux sur les véhicules à moteur et la vignette autoroutière qui ont baissé respectivement de 32 et de 3 millions de francs. Les produits des droits d'entrée sur les véhicules ont en revanche augmenté de 57 millions de francs.

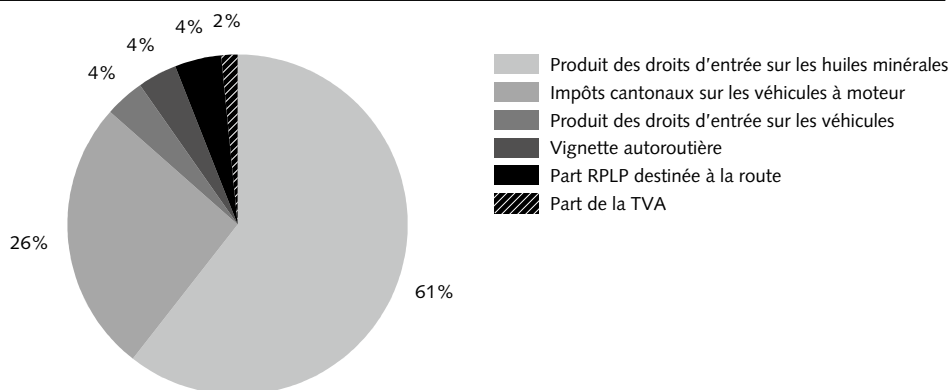
2.2 Dépenses brutes

Les dépenses brutes se composent des dépenses d'investissements pour l'infrastructure et des dépenses courantes pour l'exploitation des routes nationales, cantonales et communales (TVA incluse). Font partie des investissements pour l'infrastructure routière, les constructions nouvelles, les améliorations et corrections, les acquisitions de terrains et le gros entretien. Par dépenses courantes, on entend l'entretien d'exploitation, les frais administratifs, la signalisation ainsi que les tâches de régulation et de surveillance du trafic incombant à la police.

Les dépenses brutes des routes suisses ont augmenté d'environ 2 milliards de francs depuis 1995, soit de 33%. En 2010, les dépenses brutes totales se sont montées à 8,3 milliards de francs, dont 4,7 milliards de francs (56%) concernent les investissements dans l'infrastructure. Pour les routes nationales, près de 81% des dépenses brutes concernent les investissements dans l'infrastructure. Pour les routes cantonales, les investissements dans l'infrastructure (52%) sont presque identiques aux dépenses courantes. Pour les routes communales, la part des dépenses courantes prédomine avec 60%. Notons que, dans ce dernier cas, la construction de nouvelles routes de quartier est financée en grande partie par les propriétaires fonciers.

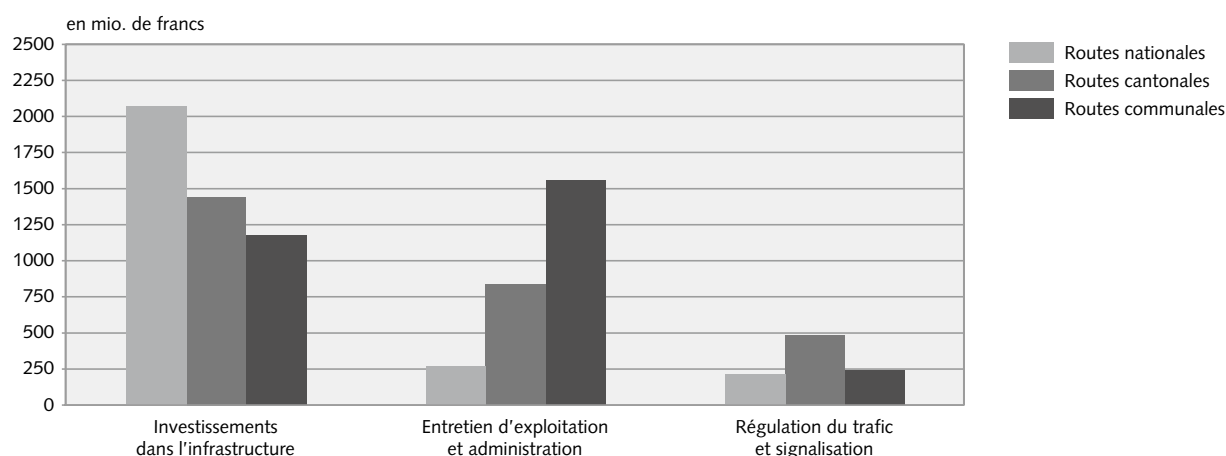
Recettes 2010

G 1*



Dépenses brutes selon le type de coûts, 2010

G 2*



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Pour les **routes nationales**, les investissements dans l'infrastructure portent sur 2,1 milliards de francs, soit une augmentation de 6,7% par rapport à l'année précédente. Les investissements dans les nouvelles constructions se sont montés à 885 millions de francs (+6,6%). Les améliorations/corrections ont diminué d'un quart en 2010 pour totaliser 421 millions de francs. Comme en 2009, les cantons ont revendu des terrains pour un million de francs de plus qu'ils n'en ont achetés. Il s'agissait de parcelles qui ne sont plus nécessaires à l'achèvement du réseau des routes nationales. Les investissements pour le gros entretien ont augmenté de 39,4% par rapport à l'année précédente pour atteindre 768 millions de francs. Pour les **routes cantonales**, les investissements dans l'infrastructure sont restés sur le même niveau depuis 2008, soit environ 1,4 milliard de francs. Il en est de même pour les **routes communales** avec des investissements dans l'infrastructure routière de 1,2 milliard de francs.

Les dépenses d'exploitation pour l'ensemble du réseau routier suisse ont à nouveau augmenté (+2,4%) en 2010. Elles se sont montées à 3,6 milliards de francs, dont 494 millions de francs (-3,3%) incombait aux routes nationales, 1,3 milliard de francs aux routes cantonales (+3,9%) et 1,8 milliard de francs aux routes communales (+2,9%). Les dépenses destinées à la régulation et à la surveillance du trafic ont également augmenté à 818 millions de francs. Plus de la moitié des dépenses pour la surveillance policière sont allouées aux routes cantonales (421 millions de francs).

2.3 Compte de dépenses

Dans le compte de dépenses, les **dépenses routières** annuelles et les intérêts sur les insuffisances et excédents de couverture cumulés sont comparés directement avec les recettes routières. De cette comparaison ressort la couverture des coûts ou le degré de couverture. Celui-ci est de 100% ou plus lorsque les dépenses annuelles des pouvoirs publics pour la route sont entièrement financées par les recettes courantes provenant des usagers de la route sans la participation de l'Etat, ce qui est le cas depuis 1998. En 2010, le degré de couverture (sans les coûts externes) se monte à 115%.

Les **dépenses** imputables ont augmenté de 1,4 milliards de francs ou 29% entre 1995 et 2010. Le compte routier s'est soldé par un résultat positif ces dernières années, de sorte que les intérêts sur les soldes cumulés (charge) sont passés de 1,8 milliard de francs en 1995 à 801 millions de francs en 2010.

T1* Compte de dépenses par type de route, 2010

	Routes nationales		Routes cantonales		Routes communales		Total
	en mio de francs	en %	en mio de francs	en %	en mio de francs	en %	en mio de francs
Recettes imputables							8374
Dépenses brutes	2567	106	2758	108	2980	120	8305
sans la TVA	-150	-6	-139	-5	-142	-6	-431
sans les taxes et contributions ¹	0	0	-70	-3	-354	-14	-424
Dépenses nettes totales	2417	100	2549	100	2483	100	7450
Taux d'imputation ²	100%		90%		70%		
Dépenses imputables totales	2417		2294		1738		6450
Intérêts sur soldes cumulés (charge)							-801
Dépenses imputables et intérêts							-7251
Excédent de couverture							1123
Degré de couverture en %							115

¹ Taxes et contributions provenant de particuliers, des chemins de fer, de l'administration militaire

² Les routes ne servent pas seulement au trafic des véhicules à moteur, mais sont également utilisées par d'autres usagers. Ainsi, les coûts des routes cantonales sont imputables à hauteur de 90%, et ceux des routes communales de 70%.

2.4 Compte de capital

Les investissements dans la construction des routes sont considérés comme propriété de l'Etat. Ils sont capitalisés et les amortissements et taux d'intérêts correspondants sont imputés dans le compte routier en fonction de la durée de vie moyenne des constructions et des installations. Il en résulte les **coûts de capital** qui, avec les coûts d'exploitation et les intérêts sur les soldes cumulés au fil des ans (excédents et insuffisances de couverture), sont mis en regard des recettes imputables. La différence représente l'excédent ou le déficit de couverture des coûts ou le degré d'équilibre financier. Si celui-ci est supérieur à 100%, cela signifie que les usagers de la route assurent non seulement la couverture des dépenses courantes, mais aussi celle de la dévalorisation de l'infrastructure routière. En 2010, le degré d'équilibre financier (sans les coûts externes) se monte à 111%.

Il ressort du compte de capital que le trafic motorisé privé couvre ses coûts depuis 1995. Les recettes ont augmenté de 2,0 milliards de francs entre 1995 et 2010, soit de 31%. Les coûts imputables ont augmenté de 1,5 milliards de francs ou 23% durant la même période. Actuellement, le compte de capital est dans une phase bénéficiaire. Ces bénéfices portent des intérêts et sont mis au crédit du compte de capital. En 2010, les intérêts sur les soldes cumulés se sont montés à 392 millions de francs. Cette situation continuera d'influer positivement sur l'équilibre financier.

T2* Compte de capital par type de route, 2010

	Routes nationales		Routes cantonales		Routes communales		Total
	en mio de francs	en %	en mio de francs	en %	en mio de francs	en %	en mio de francs
Recettes imputables							8374
Coûts totaux	3506	100	2801	100	2699	100	9006
Coûts de capital	3021	86	1514	54	1152	43	5687
Intérêts sur le capital	1248		650		469		2367
Amortissements ¹	1773		864		683		3320
Coûts d'exploitation	485	14	1287	46	1547	57	3319
Taux d'imputation ²	100%		90%		70%		
Total des coûts imputables	3506		2521		1889		7916
Intérêts sur soldes cumulés (bonification)							-392
Coûts imputables et intérêts							7524
Excédent de couverture							850
Degré d'équilibre financier en %							111

¹ Amortissements sur nouvelles constructions, améliorations/corrections et gros entretien

² Les routes ne servent pas seulement au trafic des véhicules à moteur, mais sont également utilisées par d'autres usagers. Ainsi, les coûts des routes cantonales sont imputables à hauteur de 90%, et ceux des routes communales de 70%.

2.5 Comptes par catégories

Dans les comptes par catégories, les coûts et les recettes sont répartis entre les différentes catégories de véhicules. Cette ventilation permet de calculer la couverture des coûts et l'équilibre financier des véhicules du transport de personnes, du transport de marchandises, ainsi que du trafic des poids lourds.

Le tableau 6 annexé présente l'évolution du compte de dépenses et du compte de capital pour chaque catégorie de véhicules. Entre 1995 et 2010, l'équilibre financier du transport de personnes est passé de 97% à 105%, celui du transport des marchandises de 109% à 136% et celui du trafic des poids lourds de 110% à 150%.

T3* Comptes par catégorie, 2010 (en millions de francs)

	Total	Transport de personnes						Transport de marchandises				dont poids lourds ²
		Total	Deux-roues motorisés	Auto-motocycles	Cars et bus publics	Cars privés	Minibus	Total	Voitures de livraison	Camions, remorque incl.	Tracteurs à sелlette, remorques incl.	
Recettes imputables	8374	6303	171	6032	18	57	25	2070	619	1073	379	1451
Compte de dépenses												
Dépenses imputables et intérêts	7251	5690	162	5287	159	64	18	1561	420	819	323	1058
Couverture des dépenses ¹	1123	614	9	746	-141	-7	7	509	199	254	56	393
Degré de couverture en %	116	111	106	114	11	89	140	133	147	131	118	137
Compte de capital												
Coûts imputables et intérêts	7524	6005	162	5632	137	54	19	1519	450	767	303	969
Couverture des coûts ¹	850	299	9	400	-119	3	6	551	169	306	76	483
Degré d'équilibre financier en %	111	105	106	107	13	105	131	136	138	140	125	150

¹ + = excédent de couverture; - = insuffisance de couverture

² Trafic de poids lourds: camions et tracteurs à sелlette, remorques incl., cars privés (poids total de plus de 3,5 tonnes)

Annexes

A1 Graphiques et tableaux

- G1 Compte de dépenses et compte de capital
1995–2010
- G2 Recettes imputables 1995–2010
- G3 Degré d'équilibre financier
et degré de couverture 1919–2010
- T1 Compte de dépenses et compte
de capital
- T2 Recettes imputables
- T3 Dépenses brutes (TVA incluse) pour les routes
nationales, cantonales et communales
- T4 Dépenses routières imputables
au compte de dépenses
- T5 Coûts imputables au compte de capital
- T6 Comptes par catégories

A2 Bases méthodologiques

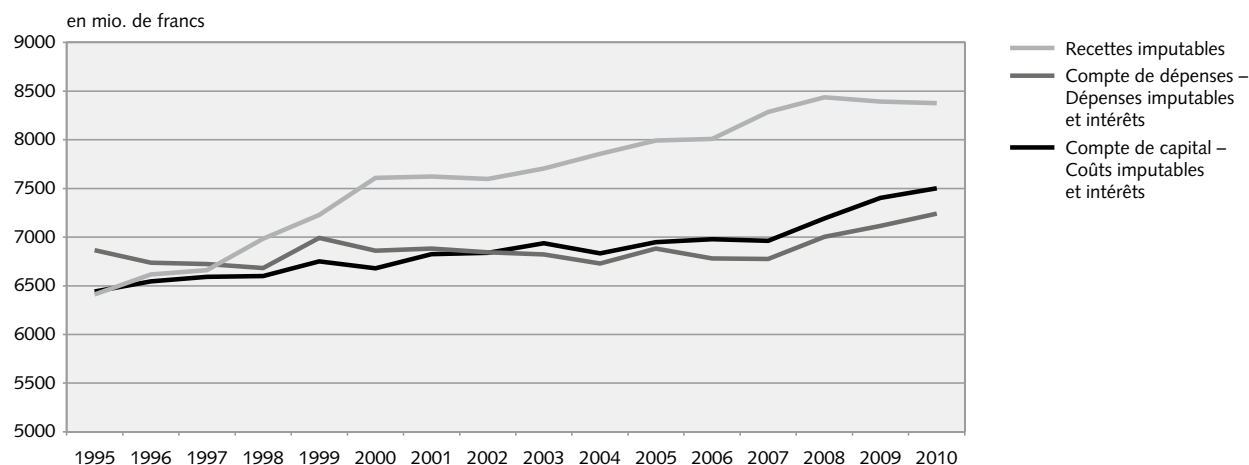
1. Relevé des données
2. Compte de dépenses
3. Compte de capital
4. Comptes par catégories

A3 Bibliographie et autres sources

A1 Graphiques et tableaux

Compte de dépenses et compte de capital 1995–2010

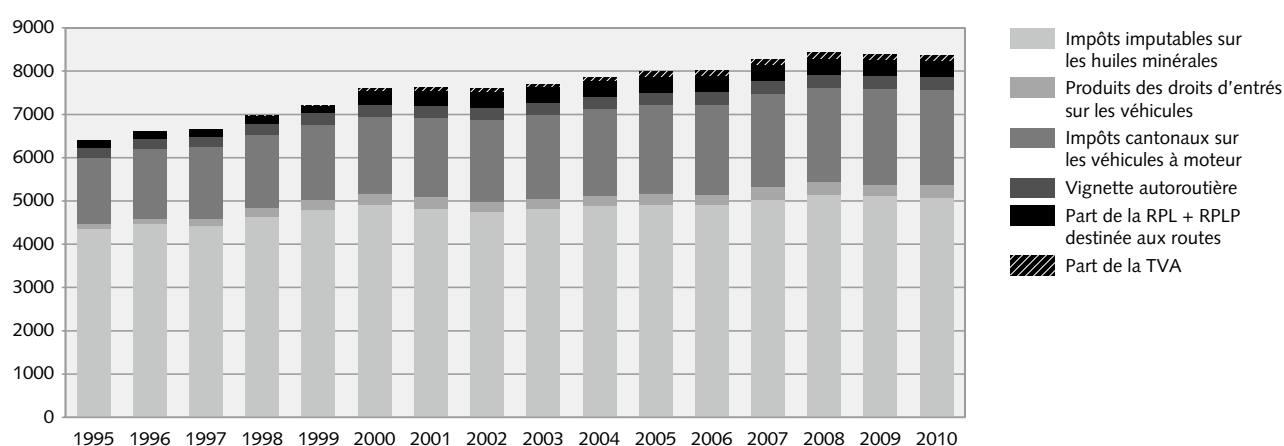
G 1



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Recettes imputables 1995–2010

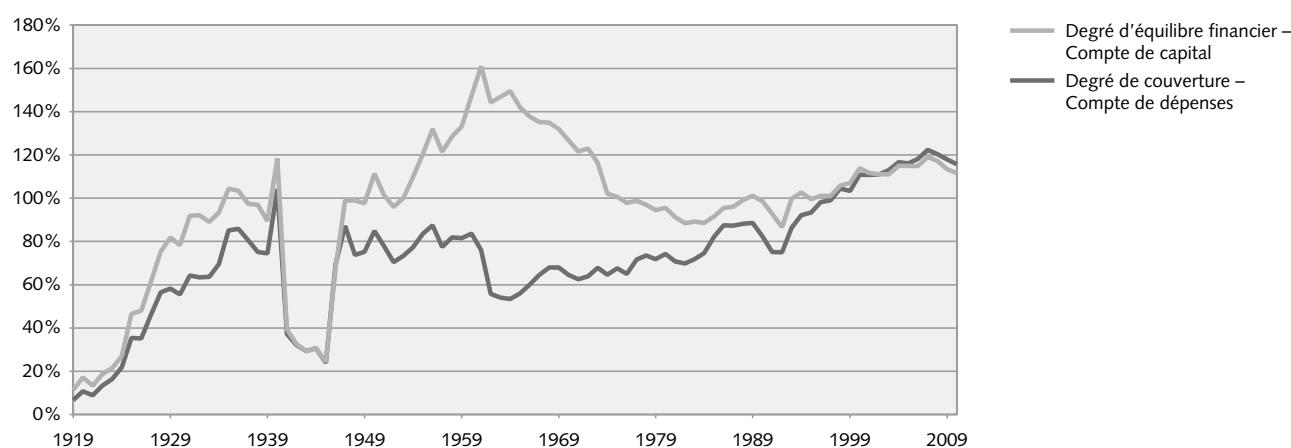
G 2



© Office fédéral de la statistique (OFS)

Degré d'équilibre financier et degré de couverture 1919–2010

G 3



© Office fédéral de la statistique (OFS)

T1 Compte de dépenses et compte de capital

[en millions de francs]

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Compte de dépenses									
Recettes imputables	5023	6412	7608	7992	8009	8285	8435	8392	8374
Dépenses brutes	...	-6252	-6784	-7373	-7413	-7468	-7839	-8070	-8305
Investissements dans l'infrastructure routière	...	-3895	-4231	-4283	-4264	-4393	-4508	-4525	-4677
Dépenses d'exploitation (TVA incluse)	...	-2357	-2554	-3090	-3149	-3074	-3331	-3544	-3628
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	...	263	341	370	373	375	382	395	431
Diverses recettes ¹	...	285	335	364	398	394	387	411	424
Coûts non imputables au trafic routier ²	...	683	746	832	866	877	946	985	1000
Dépenses imputables	-4733	-5021	-5363	-5807	-5776	-5822	-6125	-6279	-6450
Intérêts sur soldes cumulés	-1371	-1845	-1498	-1074	-1004	-953	-880	-838	-801
Dépenses imputables et intérêts	-6104	-6866	-6861	-6881	-6780	-6775	-7004	-7116	-7251
Excédent ou insuffisance de couverture ³	-1081	-454	747	1111	1229	1510	1431	1276	1123
Degré de couverture en %	82	93	111	116	118	122	120	118	115
Compte de capital									
Recettes imputables	5023	6412	7608	7992	8009	8285	8435	8392	8374
Coûts totaux	...	-7360	-7709	-8162	-8234	-8249	-8545	-8830	-9006
Coûts de capital	...	-5229	-5367	-5326	-5346	-5439	-5474	-5576	-5687
Coûts d'exploitation (TVA non incluse)	...	-2131	-2342	-2835	-2888	-2810	-3071	-3255	-3319
Coûts non imputables au trafic routier ²	...	910	941	989	1001	989	1023	1064	1090
Coûts imputables	-5137	-6450	-6768	-7173	-7232	-7260	-7522	-7766	-7916
Intérêts sur soldes cumulés	-41	8	88	226	254	299	332	364	392
Coûts imputables et intérêts	-5096	-6441	-6680	-6947	-6978	-6961	-7191	-7402	-7524
Excédent ou insuffisance de couverture ³	-73	-29	928	1045	1031	1324	1245	990	850
Degré d'équilibre financier en %	99	100	114	115	115	119	117	113	111

¹ Emoluments (parkings, deux-roues), Contributions de tiers (particuliers, chemins de fer, adm. militaire)² Selon le principe de la quote-part, 10% respectivement 30% des dépenses nettes/coûts des routes cantonales et communales ne sont pas pris en compte (piétons, cyclistes, trafic agricole)³ + = excédent de couverture; - = insuffisance de couverture

T2 Recettes imputables

[en millions de francs]

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Recettes									
Impôts imputables sur les huiles minérales	...	4345	4910	4913	4918	5022	5142	5116	5071
Impôt sur l'essence	...	2034	2253	2045	1978	1957	1935	1899	1820
Impôt sur le diesel	...	537	678	895	963	1053	1147	1170	1230
Surtaxe sur l'essence	...	1445	1576	1430	1387	1371	1352	1325	1273
Surtaxe sur le diesel	...	329	403	543	590	642	708	721	748
Produits des droits d'entrée sur les véhicules	...	130	243	250	219	308	310	257	314
Impôts cantonaux sur les véhicules à moteur	...	1527	1798	2065	2096	2157	2175	2209	2177
Vignette autoroutière	...	237	269	280	285	293	302	318	315
Part de la RPL + RPLP destinée aux routes ¹	...	174	340	370	372	369	367	366	369
Part de la TVA	...	-1	48	114	118	136	140	127	129
Recettes imputables	5023	6412	7608	7992	8009	8285	8435	8392	8374
Indice des recettes (2000 = 100)	66	84	100	105	105	107	111	110	110
Indice des prix à la consommation (2000 = 100)	83	97	100	105	106	107	109	109	109
Part de la RPLP non destinée aux routes				851	925	959	1066	1078	1112

¹ RPL redevance poids lourds; RPLP redevance poids lourds liée aux prestations

T3 Dépenses brutes (TVA incluse) pour les routes nationales, cantonales et communales

[en millions de francs]

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Routes nationales, cantonales et communales								
Investissements dans l'infrastructure routière	3895	4231	4283	4264	4393	4508	4525	4677
Nouvelles constructions	1796	2142	1896	1734	1808	1401	1258	1290
Améliorations et corrections	1203	1149	1290	1510	1595	2013	2084	1973
Acquisitions de terrains	243	142	78	64	83	98	63	42
Gros entretien	653	798	1018	957	907	997	1120	1372
Dépenses d'exploitation	2357	2554	3090	3149	3074	3331	3544	3628
Entretien d'exploitation	1506	1648	1991	2023	1899	2169	2338	2386
Administration	243	259	247	255	268	255	275	288
Signalisation	119	85	116	135	149	133	132	136
Régulation et surveillance du trafic	489	562	735	737	759	774	800	818
Total dépenses brutes	6252	6784	7373	7413	7468	7839	8070	8305
Routes nationales								
Investissements dans l'infrastructure routière	2064	2210	2200	2080	2081	1952	1942	2073
Nouvelles constructions	1638	1680	1527	1375	1445	965 ¹	830	885
Améliorations et corrections	48	52	129	203	204	475 ¹	561	421
Acquisitions de terrains	129	83	13	13	10	13	-1	-1
Gros entretien	249	395	531	489	422	499	551	768
Dépenses d'exploitation	294	312	379	372	380	492	511	494
Entretien d'exploitation	141	142	168	159	157	291 ¹	297	270
Administration ²	23	23	23	25	27	0	0	0
Signalisation	0	0	0	0	0	0	0	0
Régulation et surveillance du trafic	130	147	188	189	196	202	214	224
Dépenses brutes routes nationales	2359	2522	2579	2453	2461	2444	2453	2567
Routes cantonales								
Investissements dans l'infrastructure routière	1040	1148	1225	1229	1264	1422	1409	1427
Nouvelles constructions	81	289	266	257	255	308	300	299
Améliorations et corrections	702	646	637	692	683	763	732	733
Acquisitions de terrains	73	39	38	30	43	58	36	27
Gros entretien	184	174	283	250	283	292	341	368
Dépenses d'exploitation	860	887	1117	1142	1110	1184	1281	1331
Entretien d'exploitation	495	505	614	629	553	610	684	703
Administration	99	98	100	102	115	122	134	143
Signalisation	57	34	49	60	73	55	53	64
Régulation et surveillance du trafic	209	250	354	351	369	396	410	421
Dépenses brutes routes cantonales	1900	2035	2343	2371	2375	2605	2690	2758
Routes communales								
Investissements dans l'infrastructure routière	791	873	858	955	1048	1134	1175	1176
Nouvelles constructions	77	173	103	102	108	128	128	106
Améliorations et corrections	453	451	524	615	708	775	791	818
Acquisitions de terrains	41	20	27	21	30	27	27	16
Gros entretien	220	229	204	218	202	205	228	236
Dépenses d'exploitation	1203	1355	1593	1633	1584	1655	1753	1804
Entretien d'exploitation	870	1001	1209	1233	1188	1268	1357	1414
Administration	121	138	123	128	127	133	141	144
Signalisation	62	51	67	75	76	78	79	72
Régulation et surveillance du trafic	150	165	193	197	194	176	175	173
Dépenses brutes routes communales	1993	2228	2451	2589	2632	2790	2927	2980

¹ Variation due à la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008

² Dès 2008, les montants de la rubrique «Administration» sont inclus dans la rubrique «Entretien d'exploitation»

T4 Dépenses routières imputables au compte de dépenses

[en millions de francs]

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Routes nationales, cantonales et communales								
Dépenses sans la TVA	5989	6444	7003	7040	7093	7457	7675	7874
Dépenses brutes (TVA incluse)	6252	6785	7373	7413	7468	7839	8070	8305
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-263	-341	-370	-373	-375	-382	-395	-431
Total des émoluments et contributions	-285	-335	-364	-398	-394	-387	-411	-424
Emoluments (parking, deux-roues)	-276	-246	-296	-306	-301	-294	-320	-336
Contributions de particuliers, des chemins de fer et de l'administration militaire	-9	-89	-68	-92	-93	-93	-91	-88
Total des dépenses nettes	5704	6109	6639	6642	6699	7070	7264	7450
Taux d'imputation moyen ¹	88%	88%	87%	87%	87%	87%	86% ^r	87%
Total dépenses routières imputables	5021	5363	5807	5776	5822	6125	6279	6450
Routes nationales								
Dépenses sans la TVA	2247	2376	2427	2308	2318	2314	2318	2417
Dépenses brutes (TVA incluse)	2358	2522	2579	2453	2461	2444	2453	2567
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-111	-146	-152	-145	-143	-130	-135	-150
Total des émoluments et contributions	0	0	0	0	0	0	0	0
Emoluments (parking, deux-roues)	0	0	0	0	0	0	0	0
Contributions de particuliers, des chemins de fer et de l'administration militaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des dépenses nettes	2247	2376	2427	2308	2318	2314	2318	2417
Taux d'imputation ¹	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Dépenses imputables routes nationales	2247	2376	2427	2308	2318	2314	2318	2417
Routes cantonales								
Dépenses sans la TVA	1823	1937	2231	2257	2261	2480	2562	2619
Dépenses brutes (TVA incluse)	1900	2035	2343	2371	2375	2605	2690	2758
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-77	-98	-111	-114	-114	-125	-128	-139
Total des émoluments et contributions	-50	-62	-74	-86	-75	-74	-70	-70
Emoluments (parking, deux-roues)	-41	-55	-67	-70	-57	-59	-59	-61
Contributions de particuliers, des chemins de fer et de l'administration militaire	-9	-7	-7	-16	-17	-15	-11	-9
Total des dépenses nettes	1773	1875	2157	2171	2186	2407	2492	2549
Taux d'imputation ¹	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Dépenses imputables routes cantonales	1596	1688	1941	1954	1968	2166	2243	2294
Routes communales								
Dépenses sans la TVA	1919	2131	2345	2474	2514	2663	2795	2837
Dépenses brutes (TVA incluse)	1994	2228	2451	2589	2632	2790	2927	2980
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	-75	-97	-106	-115	-118	-127	-133	-142
Total des émoluments et contributions	-235	-273	-290	-311	-319	-313	-340	-354
Emoluments (parking, deux-roues)	-235	-191	-229	-236	-243	-235	-261	-276
Contributions de particuliers, des chemins de fer et de l'administration militaire		-82	-61	-76	-76	-78	-79	-79
Total des dépenses nettes	1684	1858	2054	2163	2195	2350	2454	2483
Taux d'imputation ¹	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%
Dépenses imputables routes communales	1179	1301	1438	1514	1537	1645	1718	1738

¹ Les routes ne servent pas seulement au trafic des véhicules à moteur, mais sont également utilisées par d'autres usagers. Ainsi, les coûts des routes cantonales sont imputables à hauteur de 90%, et ceux des routes communales de 70%.

^r révisé

T5 Coûts imputables au compte de capital

[en millions de francs]

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Routes nationales, cantonales et communales								
Valeur résiduelle ¹	55 265	60 879	65 342	66 122	66 979	67 883	68 727	69 619
Taux d'intérêt (%)	5,3	4,4	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4
Coûts de capital	5 229	5 367	5 326	5 346	5 439	5 474	5 576	5 687
Intérêt sur valeur résiduelle	2 929	2 679	2 352	2 314	2 344	2 308	2 337	2 367
Amortissements ²	2 299	2 688	2 974	3 032	3 095	3 166	3 239	3 320
Coûts d'exploitation (TVA non incluse)	2 131	2 342	2 835	2 887	2 811	3 071	3 255	3 319
Total des coûts	7 359	7 709	8 162	8 234	8 249	8 545	8 830	9 006
Taux d'imputation moyen ³	88%	88%	88%	88%	88%	88%	88%	88%
Coûts imputables	6 450	6 768	7 173	7 233	7 260	7 522	7 766	7 916
Routes nationales								
Valeur résiduelle ¹	28 287	32 284	35 550	35 906	36 227	36 394	36 514	36 716
Taux d'intérêt (%)	5,3	4,4	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4
Coûts de capital	2 575	2 784	2 865	2 879	2 926	2 932	2 972	3 021
Intérêt sur valeur résiduelle	1 499	1 421	1 280	1 257	1 268	1 237	1 241	1 248
Amortissements ²	1 075	1 364	1 585	1 623	1 658	1 695	1 731	1 773
Coûts d'exploitation (TVA non incluse)	291	307	373	367	374	488	503	485
Total des coûts	2 865	3 091	3 239	3 246	3 300	3 421	3 475	3 506
Taux d'imputation ³	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Coûts imputables routes nationales	2 865	3 091	3 239	3 246	3 300	3 421	3 475	3 506
Routes cantonales								
Valeur résiduelle ¹	14 194	15 714	17 089	17 412	17 763	18 242	18 686	19 114
Taux d'intérêt (%)	5,3	4,4	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4
Coûts de capital	1 360	1 363	1 357	1 369	1 403	1 427	1 470	1 514
Intérêt sur valeur résiduelle	752	691	615	609	622	620	635	650
Amortissements ²	608	671	742	760	781	807	835	864
Coûts d'exploitation (TVA non incluse)	835	858	1 082	1 106	1 075	1 147	1 241	1 287
Total des coûts	2 195	2 221	2 440	2 475	2 478	2 574	2 711	2 801
Taux d'imputation ³	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%	90%
Coûts imputables routes cantonales	1 976	1 999	2 196	2 228	2 230	2 316	2 440	2 521
Routes communales								
Valeur résiduelle ¹	12 784	12 881	12 702	12 804	12 988	13 247	13 526	13 789
Taux d'intérêt (%)	5,3	4,4	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4
Coûts de capital	1 294	1 220	1 104	1 098	1 110	1 114	1 133	1 152
Intérêt sur valeur résiduelle	678	567	457	448	455	450	460	469
Amortissements ²	616	653	646	650	656	664	673	683
Coûts d'exploitation (TVA non incluse)	1 005	1 177	1 380	1 415	1 362	1 436	1 511	1 547
Total des coûts	2 299	2 397	2 484	2 513	2 472	2 550	2 644	2 699
Taux d'imputation ³	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%	70%
Coûts imputables routes communales	1 609	1 678	1 739	1 759	1 730	1 785	1 851	1 889

¹ Valeur résiduelle de l'année précédente – amortissements de l'année précédente + nouveaux investissements de l'année courante.

² Amortissements sur constructions nouvelles, améliorations/correction, gros entretien

³ Les routes ne servent pas seulement au trafic des véhicules à moteur, mais sont également utilisées par d'autres usagers. Ainsi, les coûts des routes cantonales sont imputables à hauteur de 90%, et ceux des routes communales de 70%.

T6 Comptes par catégories

[en millions de francs]

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009 ^r	2010
Trafic voyageurs								
Recettes imputables	5005	5818	6099	6076	6290	6367	6367	6303
Compte de dépenses								
Dépenses imputables et intérêts	5481	5400	5524	5449	5439	5602	5702	5690
Couverture des dépenses ¹	-476	418	576	627	850	765	665	614
Degré de couverture en %	91	108	110	112	116	114	112	111
Compte de capital								
Coûts imputables et intérêts	5154	5257	5617	5631	5595	5783	5984	6004
Couverture des coûts ¹	-148	561	483	445	694	584	383	299
Degré d'équilibre financier en %	97	111	109	108	112	110	106	105
Transport de marchandises								
Recettes imputables	1406	1790	1893	1934	1996	2069	2025	2070
Compte de dépenses								
Dépenses imputables et intérêts	1384	1461	1358	1331	1336	1402	1414	1561
Couverture des dépenses ¹	22	329	535	602	660	666	611	509
Degré de couverture en %	102	123	139	145	149	147	143	133
Compte de capital								
Coûts imputables et intérêts	1287	1423	1331	1347	1366	1408	1418	1519
Couverture des coûts ¹	119	367	562	587	630	661	607	551
Degré d'équilibre financier en %	109	126	142	144	146	147	143	136

**Trafic lourd (> 3,5 t.) – Véhicules du trafic marchandises et cars privés de plus de 3,5 tonnes
sans voitures de livraison et sans tracteurs à sellettes (remorque incluses) pesant moins de 3,5 tonnes.**

Recettes imputables	957	1226	1343	1370	1416	1459	1420	1451
Compte de dépenses								
Dépenses imputables et intérêts	944	964	917	886	888	930	944	1058
Couverture des dépenses ¹	13	262	426	484	528	529	477	393
Degré de couverture en %	101	127	147	155	159	157	151	137
Compte de capital								
Coûts imputables et intérêts	868	931	870	876	896	909	910	969
Couverture des coûts ¹	89	295	473	494	520	550	510	482
Degré d'équilibre financier en %	110	132	154	156	158	160	156	150

¹ + = excédent de couverture; - = insuffisance de couverture

^r révisé

A2 Bases méthodologiques

1. Relevé des données

Les dépenses et les recettes du compte routier proviennent des comptes des collectivités publiques. Les calculs se basent sur les **dépenses** engagées pour les **routes nationales**, d'après les indications de l'Office fédéral des routes (OFROU), sur les **comptes cantonaux** et sur les **comptes communaux**. Ne sont prises en compte que les dépenses concernant les routes et les installations accessibles servant au trafic motorisé. En plus des dépenses pour les nouvelles constructions, les améliorations, l'entretien et les frais administratifs ainsi que pour l'exploitation, le compte routier considère également les tâches de régulation et de surveillance du trafic qui incombent à la police. Sont saisies séparément les données sur les amortissements, les intérêts, les provisions et les contributions au financement. Seules sont prises en compte en principe les dépenses occasionnées par le trafic des véhicules à moteur ou servant à ce trafic. L'Office fédéral de la statistique travaille en collaboration avec des experts, les cantons et les communes pour pouvoir ventiler un maximum de coûts entre les différentes catégories (utilisation conséquente du principe du pollueur-payeur) au moment de la collecte des données.

Les **recettes** du compte routier englobent des impôts (impôts sur les huiles minérales, sur les véhicules à moteur, part de la TVA), des taxes (redevance poids lourds, droits d'entrée pour les véhicules à moteur et pièces détachées importés, vignette autoroutière) ainsi que les montants prélevés auprès des usagers de la route (taxes et amendes de stationnement) et les contributions de raccordement au réseau routier des particuliers.

2. Compte de dépenses

Dans le **compte de dépenses**, l'intégralité des dépenses d'investissement et d'exploitation est imputée sur l'année comptable considérée. Les intérêts sur les excédents ou sur les déficits cumulés des années précédentes sont ajoutés aux dépenses imputables de l'année en cours.

Par ailleurs, on tient compte du fait que les routes ne servent pas seulement au trafic des véhicules à moteur, mais sont également utilisées par d'autres usagers. Ainsi, les coûts des routes cantonales sont imputables à **hau-
teur de 90%**, et ceux des routes communales **de 70%**.

3. Compte de capital

Les coûts imputables au **compte de capital** sont calculés en tenant compte de la valeur résiduelle des investissements. Celle-ci correspond à la valeur résiduelle des investissements passés moins les amortissements plus les nouveaux investissements.

La durée moyenne des nouvelles routes et des améliorations est estimée à 40 ans, celle des travaux d'entretien correspondants à 12,5 ans. La valeur des **acquisitions de terrains** pour les routes n'est pas amortie. La valeur résiduelle est prise en compte avec des intérêts comptables, le taux d'intérêt moyen pratiqué par la Confédération s'appliquant ici.

Les quotes-parts des routes cantonales et communales de 90% et 70% sont les mêmes que dans le compte de dépenses.

4. Comptes par catégories

Dans les comptes par catégories, les dépenses et recettes du compte global sont **réparties entre les différentes catégories de véhicules** selon des critères qui tiennent compte dans la mesure du possible des différentes charges d'usure de la route. Les types de coûts sont différenciés selon plusieurs critères (par ex. installations accessoires, ouvrages en béton, administration) au moment de la saisie des données. Les dépenses et les recettes pour chaque catégorie de véhicules sont pondérées précisément à l'aide de facteurs de charge par essieu et de valeurs calculées empiriquement. Ces valeurs sont multipliées en fonction de l'effectif des véhicules et de la distance moyenne parcourue pour chaque catégorie de véhicules. Cela permet de calculer séparément l'équilibre financier et le degré de couverture des coûts du trafic voyageurs, du transport de marchandises et du trafic des poids lourds. Les présentes bases ont été révisées et actualisées dans le cadre de la révision partielle du compte routier en 2003.

A3 Bibliographie et autres sources

EPFL-LAVOC (2000), Compte routier, vérification des coefficients de répartition des coûts, Lausanne

Groupe de travail interdépartemental (1985), Rapport sur le remaniement du compte routier suisse, OFS, Berne

Infras (1997), Überprüfung der Strassenrechnung, Bericht zu konkreten Fragen des BFS, Berne

Müller AG (1999), Datenerhebung für die Strassenrechnung, Chur

Nydegger A. (1982), Rapport final de la Commission portant sur l'examen du compte routier, OFS, Berne

Office fédéral de la statistique (2003), Rapport final «Compte routier suisse – révision 2000», Neuchâtel

Office fédéral de la statistique (2009), Compte des transports, année 2005, Neuchâtel

Université de Saint-Gall (2002), Gutachten zur Anrechnung der Mehrwertsteuer (Gutachten Slembeck/Graf), St. Gallen

<http://www.statistique.admin.ch>

Thèmes, Mobilité et Transports, Coûts et financement

<http://www.are.admin.ch>

Office fédéral du développement territorial (ARE), coûts externes des transports